

13 mai 2003

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Préfecture de l'Hérault

n° 2003 K

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
et bulletin de liaison des Maires

Spécial

# SOMMAIRE

## RECRUTEMENT

Avis de recrutement externe sans concours d'ouvriers d'entretien et d'accueil  
(O.E.A.) des établissements d'enseignement de second degré relevant du  
ministère de l'éducation nationale..... 2

**RECRUTEMENT**

**Avis de recrutement externe sans concours d'ouvriers d'entretien et d'accueil (O.E.A.) des établissements d'enseignement de second degré relevant du ministère de l'éducation nationale**

<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>		
<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>Mardi 22 avril 2003</b>	Inscriptions exclusivement par dossier constitué : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>d'une lettre individuelle de candidature</b> (selon modèle joint) accompagnée de son annexe</li> <li>- <b>d'un curriculum vitae</b> détaillé incluant les formations suivies, les emplois éventuellement occupés, en précisant leur durée (la forme du CV est laissée à l'initiative du candidat)</li> <li>- <b>d'une enveloppe</b> libellée à votre adresse personnelle et <b>affranchie</b> au tarif en vigueur</li> </ul>
<b>FERMETURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>Jeudi 22 MAI 2003</b>  Les dossiers pré imprimés sont disponibles sur le site Internet du Rectorat : <a href="http://www.ac-montpellier.fr">http://www.ac-montpellier.fr</a> (rubrique « acteurs » puis « examens et concours »)  Soit retirés au siège de chaque inspection académique  Soit envoyés par la poste sur demande écrite parvenant avant le 10 mai 2003, accompagnée d'une enveloppe 16x23 affranchie à 0,46€ et libellée à l'adresse du candidat.	<b><u>Dossier complet</u> à adresser à l'Inspection académique du département de choix du candidat :</b>  - <u>Département de l'Aude</u> - Inspection académique - DIEC / Recrutement OEA - 56 rue du Docteur Henri Gout - BP 816 - 11818 CARCASSONNE CEDEX 09  - <u>Département du Gard</u> - Inspection académique - DIEC / Recrutement OEA - 58 rue Rouget de Lisle - 3031 NIMES cedex  - <u>Département de l'Hérault</u> - Inspection académique - DIEC / Recrutement OEA - 31 rue de l'Université - 34058 MONTPELLIER cedex 1  - <u>Département de la Lozère</u> - Inspection académique - DIEC / Recrutement OEA - 3, rue de Chanteronne - 48001 MENDE cedex  - <u>Département des Pyrénées Orientales</u> - Inspection académique - DIEC / Recrutement OEA - 45, avenue Jean Giraudoux - BP 1080 - 66103 PERPIGNAN cedex

**Nombre de postes ouverts au titre du recrutement externe sans concours :**

**Aude : 4 - Gard : 7 - Hérault : 10 - Lozère : 2 - Pyrénées orientales : 5**

*Il est particulièrement rappelé au candidat que **son inscription est un acte personnel**. Le candidat doit procéder lui-même aux formalités afin d'éviter toute erreur ou omission.*

*Le dossier de candidature doit être transmis par voie directe en recommandé simple avant la date limite de clôture, seul le cachet de la poste faisant foi ; à défaut de quoi, la candidature sera rejetée.*

*En cas de réclamation, seul le récépissé de l'envoi recommandé sera pris en compte comme preuve de dépôt dans le délai réglementaire.*

### CONDITIONS D'ACCES A CE RECRUTEMENT

Le candidat doit remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant des états membres de l'Union européenne
- jouir de ses droits civiques
- avoir un casier judiciaire (bulletin n° 2) vierge des mentions incompatibles avec l'exercice de la fonction
- être en position régulière au regard du code de service national
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

### MODALITES DE DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

Recrutement externe par commission de sélection.

Le candidat adresse un dossier de candidature, selon des modalités fixées réglementairement.

Le dossier est adressé à l'inspection académique du(des) département(s) ou le candidat souhaite exercer.

La commission de sélection examine le dossier. en tenant compte notamment de critères professionnels en particulier :

Expérience professionnelle et diplômes professionnels en rapport avec les fonctions que devra exercer l'agent (telles qu'elles sont indiquées sous la rubrique "Le métier d'OEA").

Si le dossier est retenu, le candidat est convoqué pour une audition.

A l'issue des auditions la commission de sélection se prononce .

Le candidat admis est intégré dans la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

### LE METIER D'OEA

Les ouvriers d'entretien et d'accueil sont chargés :

a) principalement de fonctions d'entretien :

assurer le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des établissements d'enseignement, veiller au maintien en état de bon fonctionnement des installations et participer au service de restauration et de magasinage

b) accessoirement de fonctions d'accueil :

recevoir, renseigner et orienter les personnels et usagers des établissements d'enseignement et le public y accédant, de contrôler l'accès aux locaux et d'assurer la transmission des messages oraux et des documents écrits.

### TEXTES DE REFERENCE

- Loi 83-634 du 13 juillet 1983 - Droit et obligations des fonctionnaires
- Loi 84-16 du 11 janvier 1984 - Dispositions statutaires de la fonction publique d'Etat
- Décret N° 91-462 du 14/05/1991 - Dispositions statutaires des OEA
- Loi 2001-2 du 3 janvier 2001 - Résorption de l'emploi précaire et modernisation du recrutement
- Décret 2002-121 du 31 janvier 2002 - Recrutement sans concours de fonctionnaires de catégorie C
- Arrêté du ministère de l'Education nationale du 9 avril 2003 - Recrutements OEA 2003

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **13 mai 2003**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Philippe VIGNES**

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau du Budget, des Achats et du Patrimoine.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Administration Territoriale et des Affaires Juridiques